



Sainte-Gemmes-sur-Loire

Affaire suivie par :

Lucie JAUNAY/Service comptabilité

Tél : 02.41.66.75.52

Mail : [l.jaunay@sainte-gemmes-sur-loire.fr](mailto:l.jaunay@sainte-gemmes-sur-loire.fr)

Le 2 juin 2023

A l'attention des parents d'élève(s)  
de l'Ecole Publique des Grands Jardins

Madame, Monsieur,

Les inscriptions au restaurant scolaire pour l'année 2023-2024 doivent être enregistrées pour le 1<sup>er</sup> septembre prochain.

De nouveaux tarifs seront votés lors du Conseil Municipal du 22 juin 2023. Ils prendront en compte une partie des nombreuses augmentations subies cette année :

- Coût de fabrication des repas par le prestataire + 16%
- Coûts de l'énergie
- Point d'indice des salaires des personnels au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Malgré une volonté forte de préserver les familles Gemmoises et conscients de la situation économique grave qui pèse sur chacun, nous avons dû décider d'augmenter les tarifs. Néanmoins, nous avons tenu à travailler pour réduire au maximum l'impact d'une telle décision sur le budget des familles utilisatrices de ce service. Pour plus de justesse et d'équité, les hausses appliquées varieront selon le quotient familial déclaré, et les repas à 1 euro seront toujours proposés aux familles dont les revenus sont les plus faibles.

Cette nouvelle grille tarifaire vous sera communiquée au plus vite, une fois votée.

Afin de valider l'inscription de votre enfant, je vous remercie de bien vouloir faire parvenir en mairie avant le 31 août 2023 les documents suivants :

- ✉ la fiche d'inscription du ou des enfants concerné(s) par le service de restauration scolaire,
- ✉ la dernière attestation de quotient familial transmise récemment soit par la CAF, soit par la MSA (juin 2023). Si vous ne souhaitez pas communiquer votre quotient familial, c'est le tarif « sans quotient » qui sera appliqué,
- ✉ un RIB si vous optez pour le prélèvement automatique (pour les personnes nouvellement prélevées, un mandat de prélèvement SEPA vous sera transmis pour signature).

Faute de ces documents, la tarification maximale sera appliquée en septembre 2023.

Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Stéphanie COCHELIN,

Adjointe au Maire.

